

AU COEUR DE LA VILLE, L'AVENUE DE TARENTEISE OFFICIELLEMENT INAUGURÉE

Malgré le temps maussade de cette fin novembre, Corine Maironi-Gonthier, maire d'Aime-la-Plagne, a très officiellement coupé le ruban qui marque la fin des travaux de requalification de l'Avenue de Tarentaise.

Elle était accompagnée d'élus, mais également d'Auguste Picollet, conseiller départemental, de son homologue Cécile Utille-Grand, ainsi que d'une partie des techniciens de la ville qui ont assuré la maîtrise d'oeuvre des travaux. Les entreprises étaient également conviées à cette inauguration.

DES TRAVAUX TRÈS ATTENDUS

Corine Maironi-Gonthier a excusé l'absence de Fabrice Pannekoucke pour la Région et a rappelé que la commune a débuté les travaux de requalification en 2017, avec l'enfouissement des réseaux aériens, et le renouvellement de la partie publique des branchements d'eau potable.

Puis, en 2018, les aménagements de surface existants furent enlevés, avant la repose des bordures, le changement de l'éclairage public et la plantation de végétaux. Quasiment tous les lieux consacrés aux espaces verts sont pérennes. Pour offrir une floraison alternée et échelonnée, c'est-à-dire du mois de mai jusqu'aux premières gelées, les plates-bandes sont garnies de plantes vivaces, de rosiers, d'arbustes et de graminées, toutes robustes, rustiques et demandant un entretien limité.

L'enrobé des bandes de stationnement et des trottoirs a été financé par la Commune, tandis que celui de la voirie l'a été

par le Département, gestionnaire de la voie.

Et cette année 2019, les aménagements se sont achevés par la pose de la nouvelle signalétique, du mobilier urbain, et du marquage en résine des passages piétons, rendant plus facile les déplacements sur l'Avenue.

UNE MEILLEURE VISIBILITÉ POUR TOUS

La création d'espaces verts, et la mise en place d'une signalétique adaptée permettent également une meilleure information de l'activité commerciale du centre-bourg d'Aime. La suppression des lignes aériennes donne par ailleurs une vision plus fluide de l'Avenue, et contribue aussi à la lisibilité de la nouvelle signalétique des commerces.

Enfin, tous ces travaux ont ainsi permis, grâce à la réduction de la largeur de la chaussée, de créer des bandes cyclables dans chaque sens, d'améliorer la lisibilité des tournes à gauche et des passages piétons. Le nouveau traçage des places de stationnement, de chaque côté de l'avenue de Tarentaise, a permis de créer environ une quinzaine de places supplémentaires. Une signalisation horizontale, adaptée aux vélos, sera réalisée en 2020.

Mme le Maire termina son propos en soulignant la bonne concertation avec l'ensemble des riverains et des commerces concernés par le réaménagement de l'Avenue, et les services techniques. Elle se déclara « ravie que les passants se réapproprient les trottoirs de l'Avenue ». Puis elle rappela les montants des travaux, en remerciant chaleureusement tous les financeurs qui ont contribué au réaménagement de cette Avenue :

- . Montant global des travaux : 1,5 M€
- . Montant des subventions : 460 K€
- dont Conseil départemental : 274 K€
- dont Conseil régional : 77 K€
- Etat (DETR) : 78 K€
- . Autofinancement de la commune : 1 M€

Enfin, Auguste Picollet a tenu à remercier les services départementaux basés à Aime, et notamment son directeur Stéphane Lambert, pour la qualité du travail effectué sur la partie le concernant. « L'avenue de Tarentaise, appelée également route départementale n° 990, est un axe incontournable pour l'accès à nos stations de La Plagne », dit-il.



Cadre de vie

◆ TUNNEL SNCF À AIME

Pour des raisons de sécurité et de visibilité, des travaux de peinture ont été réalisés, dans le tunnel SNCF qui permet l'accès à la zone commerciale Val Plagne et à la zone artisanale des Iles. Ainsi éclairci par une peinture blanche, les piétons qui empruntent cette route seront plus visibles des automobilistes.

◆ SIGNALÉTIQUE

Dans la zone artisanale des Iles, traçage de la signalétique routière et pose de panneaux.

◆ ENROBÉS

- Réalisation d'un nouveau parking de 9 places entre la route menant à la Côte d'Aime et le croisement avec la montée de St Sigismond.
- Réalisation du tapis d'enrobés de la place du Château à Centron
- Le Conseil départemental a enrobé le carrefour du Château Dumaney jusqu'au pont (haut) de l'Ormente.
- Reprise du trottoir de la gendarmerie, du rond-point jusqu'au tunnel en direction de la zone commerciale Val Plagne, et remplacement des candélabres.



Le tunnel SNCF, lumineux



Le nouveau parking de 9 places

RESTAURATION DE LA STATUE DE ST JACQUES, À GRANIER

Dans le cadre du concours «Sauvez le patrimoine de votre commune», organisé en partenariat entre le Commissariat à l'Energie Atomique et l'Association des Maires de France, la commune avait déposé un dossier pour la restauration de la statue de «St Jacques», qui se situe dans l'église de Granier. Cette sculpture est datée du 17^e-18^e siècle.

Il est à noter que nous avons eu l'honneur de voir notre demande retenue : en effet, seuls 4 candidats sur 38, au niveau national, ont été sélectionnés ! La restauration de cette oeuvre emblématique du village de Granier sera prise en charge à 100 % par l'atelier ART-Nucléart de Grenoble.



Les restauratrices prennent grand soin de l'oeuvre qui sera bien emballée, avant son départ pour l'atelier.

UN POINT «ÉCO» SUR NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ

Le «STUDIO 178», qui est un atelier de fabrication pour créateurs et de vente d'objets déco et cadeaux, s'est installé dans la grande rue d'Aime début septembre. La BANQUE POPULAIRE DES ALPES a ouvert une agence sur l'Avenue de Tarentaise, à la place de «Top Forme», le 6 novembre.

La nouvelle librairie, nommée «LA LIBRAIRIE BULLES» a ouvert au public mercredi 20 novembre dernier.

Le snack de la gare d'Aime-la-Plagne «AIME'S CAFE» a

ouvert le 11 décembre, à la place du snack d'Yvette. Les restaurants «L'Axima» et «O'ptit bistrot», qui devient «NALOU & CO», ont été repris par de nouveaux gérants. La boucherie «Rougier», dans la grande rue d'Aime, sera reprise fin janvier 2020 et s'appellera «LA BOUCHERIE GOURMANDE - MAISON RÉANT».

Dans la zone des Iles, la salle d'escalade indoor «BLOCK'ALPES» ouvrira à la mi-janvier 2020.

Enfin, n'oubliez pas que vous pouvez toujours adhérer à la carte «MON PASS COMMERCE», chez les commerçants partenaires, qui vous permet de cagnotter des points lors de vos achats et de les dépenser ensuite à votre guise !

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune au plus tard le vendredi 7 février 2020 minuit.

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification. Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune pour voter en France lors des élections municipales et/ou européennes.

LE VOTE PAR PROCURATION

Les démarches peuvent être effectuées dès maintenant. Évitez de vous y prendre au dernier moment au risque d'une longue attente ou de ne pas recevoir la procuration à temps ! Le mandant (celui qui donne procuration) doit se présenter en personne à la gendarmerie d'Aime, muni d'une carte d'identité et d'une photocopie de celle-ci. Le mandant doit connaître l'état civil complet de son mandataire (celui qui reçoit la procuration) avec tous les prénoms, date de naissance et adresse. Attention ! Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote : par exemple, mandant à Longefoy et mandataire à Granier.

Le formulaire de procuration est disponible sur www.service-public.fr et doit être imprimé sur 2 feuilles (pas de recto verso).

LES MODALITES D'INSCRIPTION

- Se présenter soi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandat (attestation sur papier libre) à l'accueil de l'Hôtel de ville

- ou demander son inscription par courrier, en renvoyant à la mairie le formulaire CERFA dûment complété et une copie des pièces justificatives mentionnées ci-après

- ou déposer son dossier d'inscription en ligne, en créant son compte sur le site www.service-public.fr, un service gratuit, facile, sécurisé et accessible en continu.

Il est indispensable de disposer des pièces justificatives numérisées pour effectuer cette démarche en ligne.

LES PIÈCES À PRODUIRE

- pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans (sauf pour les cartes d'identité établies avant la majorité).

- justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (factures d'électricité, d'eau, de téléphone fixe uniquement ou de facture de box internet, quittance de loyer émanant d'une agence).

LA CARTE ELECTORALE

Lors du dépôt de la demande d'inscription sur les listes électorales, un reçu est délivré. Les cartes électorales sont ensuite distribuées par pli postal dans les jours précédant le scrutin. Les cartes qui n'ont pu être remises par ce biais sont tenues à disposition de leur titulaire le jour du scrutin au bureau de vote, sur présentation d'un titre d'identité. Attention : en cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

En cas de changement d'adresse, même s'il n'y a pas eu de changement de commune, vous devez le signaler directement au service des élections de la mairie ou sur le site du service-public en suivant le lien suivant en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois à la nouvelle adresse.

POUR LES PERSONNES HEBERGEES CHEZ UN TIERS

- Il est exigé en plus des documents ci-dessus, la carte d'identité et une attestation de votre hébergeant.

- Pour les jeunes majeurs de moins de 26 ans habitant toujours chez leurs parents, une preuve du lien de filiation est demandée (livret de famille) en plus du justificatif de domicile.

RECTIFICATION DE L'ETAT CIVIL FIGURANT SUR LA CARTE ELECTORALE

- Si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur, vous pouvez en demander la correction par écrit au répertoire national d'identification des personnes physiques (rnipp)

- Si vous êtes né en France, vous pouvez vous rendre sur le site suivant en vous munissant d'un acte de naissance et de votre numéro de sécurité sociale www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

INTERROGER SA SITUATION ELECTORALE (ISE)

Le nouveau service ISE permet à chaque électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter. Il permet de vérifier que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de se rendre aux urnes.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

NOS 8 BUREAUX DE VOTE

BUREAU N°1 : Aime salle des fêtes

BUREAU N°2 : Longefoy, mairie annexe

BUREAU N°3 : Tessens, mairie annexe

BUREAU N°4 : Villette, mairie annexe

BUREAU N°5 : Aime salle des mariages

BUREAU N°6 : Granier, mairie déléguée

BUREAU N°7 : Centron, mairie déléguée

BUREAU N°8 : Montgirod / Le Villaret, salle communale

Le déneigement, comment ça se passe ?

Le service communal « d'astreinte déneigement » d'Aime-la-Plagne, est mis en place du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020.

Ainsi, pendant cette période, tous les matins, dès 5 heures, 7 jours/7, trois véhicules communaux effectuent une tournée de salage, en fonction des conditions climatiques.



FONCTIONNEMENT DES TOURNÉES DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES

Le centre ville d'Aime est dégagé en priorité (livraison des commerces), puis les trottoirs et enfin les écoles. Nous rappelons que le but est de déneiger, non pas de nettoyer la voirie... Par ailleurs, aux côtés des services communaux, des entreprises viennent en renfort. Elles sont attributaires d'un marché public de déneigement des voiries communales et d'évacuation de la neige, et sont au nombre de cinq. Leur intervention est déclenchée par le référent communal. Attention : les routes départementales sont déneigées par le TDL (par exemple la route de Villaroland, la traversée de Tessens...).

SECTEUR 1

. **LONGFOY, MONTVILLIERS ET SES HAMEAUX** : déneigement des voiries et évacuation de la neige par 2 entreprises privées

SECTEUR 2

. **PLAGNE MONTALBERT, MONTGÉSIN ET BEAUREGARD** : déneigement des voiries et évacuation de la neige par une entreprise privée

SECTEUR 3

. **PLAGNE AIME 2000** : déneigement des voiries et évacuation de la neige par 2 entreprises privées

SECTEUR 4

. **AIME** : déneigement assuré par les services municipaux. Egalement, les services de deux entreprises privées sont requis pour le déneigement des trottoirs, avec un microtracteur et l'évacuation de la neige.

. **TESSENS, VILLETTE ET CHARVES** : déneigement assuré par les services municipaux.

SECTEUR 5

. **GRANIER** : déneigement des voiries et évacuation de la neige assurée par une entreprise privée.

. **MONTGIROD-CENTRON** : déneigement assuré par un employé communal présent sur site.

Rappelons enfin que le déneigement, c'est l'affaire de tous : des copropriétés (responsables du déneigement des espaces privés et de leur trottoir), des particuliers, des commerçants...

Agenda

LUNDI 23 DÉCEMBRE
15H30

Salle de spectacle
**Ciné-goûter « Aïlo,
une odyssée en Laponie »**



Eveil au monde sauvage d'un petit renne, véritable conte au cœur des paysages grandioses de Laponie.
Gratuit

JEUDI 16 JANVIER 2020
A 18H30

Salle des fêtes
**Cérémonie des vœux
de la municipalité**

JEUDI 30 JANVIER
20H30

Salle de spectacle
**One man show
« Gil Alma 200 % naturel »**
Humour
Tarif unique : 18 €



PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 30 janvier à 20 h
- Jeudi 13 février à 19 h (débat d'orientation budgétaire)
- Jeudi 20 février à 19h (vote du budget)

VOEUX / RÉUNION PUBLIQUE

A MONTGIROD-CENTRON : mardi 14 janvier à 18h, salle des fêtes de Centron

VOEUX / RÉUNION PUBLIQUE

A GRANIER : lundi 20 janvier à 18h, salle de l'auberge

LES NOUVELLES N° 219 - NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2019
Dépôt légal N° ISSN : 1279-3981 - Directrice de la publication : Mme le Maire d'Aime-la-Plagne - Conception/Rédaction/Photos : service communication, avec le concours des différents services de la Mairie, les communes déléguées de Granier et Montgirod, la Plagne Tourisme - Impression : Imprimerie l'Edelweiss, 73700 Bourg St Maurice - Tirage : 2400 exemplaires distribués gratuitement - Consultable en ligne sur le site de la ville : www.ville-aime.fr